

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



**MUPRAS**  
Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

## Déclaration de Maladie

N° W21-677807

Maladie  Dentaire  Optique  Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8593 Société : RAM  
 Actif  Pensionné(e)  Autre :  
 Nom & Prénom : HABATI HASNA A 81996  
 Date de naissance :  
 Adresse : 4, LOT HANZA - Sidi MAARUF CASABLANCA  
 Tél : 9629 Total des frais engagés : 622,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. SADIK Fouzia 622,50 Dhs  
 Médecin  
 104, Rue Mimouza Hay Erraha  
 Tél: 05 22 36 58 91 Casablanca  
 Cachet du médecin  
 INPE : 091122440  
 Date de consultation : 04 SEPT 2023  
 Nom et prénom du malade : Mme HABATI Hasna Age :  
 Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant  
 Nature de la maladie : B chute - grippe  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge  
 Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Docteur SADIK Fouzia

Médecine Générale

Echographie Générale

104, Rue Mimosas (ex Rue des Ecoles)

1<sup>er</sup> Etage - Beauséjour

Casablanca - Tél: 05.22.36.58.91

Pharmacie ISNOU KATIR  
M'hamed GERMANE  
Docteur en Pharmacie

الدكتورة صديق فوزية

الطب العام

الفحص بالصدى

104، زنقة ميموزا (زنقة المدارس سابقا)

الطابق الأول - بوسيجور

الدار البيضاء - الهاتف: 05.22.36.58.91

Casablanca, le : 04 SEPT 2023 : الدار البيضاء، في :

Mme

HABATI HANNA

Rhumix®

Boîte de 10 sachets

P.P.V. : 22,00 DH



6 118000 191032

LOT: 210700

DLUO: 12/2024

69,00DH

LOT: 230440

DLUO: 05/2026

49,00DH



LOT: M0818

PER: 07/2024

PPV: 139,50DH

49,00DH



221,00 x 3 = 663,00

- Rhumix (sachet) 213

49,00 sachet 213

69,00 Docibox (Sup AD)

139,50 213

+ Zivlox 400mg (213)

139,50 213

- Effipred 2 cp / 1

99,00 x 05 = 495,00

- oedg de xvo de 114

422,50 1 gell / 1

- Feplex Fol (011)

LOT 211264

EXP 04/2024

PPV 99,00DH

SADIK Fouzia

Médecin

104 Rue Mimouza Hay Errah

Tél: 05.22.36.58.91 Casablanca

**Rhumix®**

Boîte de 10 sachets

P.P.V. : 22,00 DH



6 118000 191032

**Rhumix®**

Boîte de 10 sachets

P.P.V. : 22,00 DH



6 118000 191032

Handwritten red markings, possibly "200 700 0"